

FICHE TECHNIQUE

Création, reprise, agrandissement et rénovation des librairies indépendantes en Rhône-Alpes

Année 2008

OBJECTIFS :

Cette mesure, destinée à maintenir et à développer un réseau dense de librairies indépendantes en Rhône-Alpes, s'appuie sur quatre axes d'orientation :

- aider la création de librairies dans un territoire où le commerce de livre est absent ou rare,
- favoriser la reprise de librairies,
- permettre aux libraires d'accéder à des nouveaux emplacements commerciaux,
- accompagner les investissements nécessaires au développement et à la modernisation des librairies.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Sont éligibles :

Les librairies de Rhône-Alpes répondant aux critères de professionnalisme définis dans la charte de qualité de la librairie indépendante en Rhône-Alpes, enregistrées sous les codes NAF « librairie 524 R et librairie spécialisée 524 Z », dont

- la vitrine expose et valorise une offre culturelle large et diversifiée,
- le chiffre d'affaires « livres neufs » représente au minimum 45 % du chiffre d'affaires total,
- la surface commerciale réservée aux livres est inférieure à 350 m².

Les responsables des librairies devront être

- expérimentés et/ou formés, ou à défaut s'assurer les compétences d'un libraire professionnel au sein de leur équipe, =
- actionnaires majoritaires, propriétaires, copropriétaires ou gérants de la structure,

Les librairies associatives pourront également bénéficier de ces mesures (part Région),

Une attention particulière sera portée aux enjeux d'aménagement du territoire.

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- l'achat de bail commercial ou de pas-de-porte (les achats immobiliers sont exclus),
- les frais d'établissement,
- le rachat du fonds de commerce,
- le coût de constitution ou de rachat du stock de livres,
- toute dépense engagée pour la modernisation intérieure ou extérieure du commerce.

La demande de subvention ne peut porter sur des investissements déjà réalisés.

MONTANT DE LA SUBVENTION :

Pour les opérations de reprise, le montant de la subvention attribuée ne pourra dépasser 50 % des dépenses subventionnables, plafonné à 50 000 €

Pour les opérations de création, d'agrandissement ou de rénovation, le montant de la subvention attribuée ne pourra dépasser 50 % des dépenses subventionnables, plafonné à 20 000 €

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé.
- Une lettre de demande de subvention à l'attention du Directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes et du Président du Conseil régional de Rhône-Alpes.
- Une présentation détaillée et argumentée du projet sur lequel porte la demande.
- Les devis relatifs aux opérations envisagées et sur lesquelles porte la demande.
- Le budget prévisionnel équilibré des opérations, faisant apparaître la subvention demandée (suivant modèle).
- Les bilan et compte de résultats détaillés du dernier exercice clos ou les documents comptables prévisionnels (dans le cas d'une création).
- Les documents attestant d'une formation suffisante, pour les créateurs ou repreneurs entrant dans la profession.
- Tout document (articles de presse, programme d'animations...) permettant d'étayer la demande.
- Un extrait Kbis.
- Un RIB ou un RIP.

MODALITÉS :

Les dossiers feront l'objet d'une instruction commune par les services de l'État et ceux de la Région, avec le concours de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation. Une première commission se réunira en juin 2008

Le dossier sera réalisé en **3 exemplaires**.

Chaque exemplaire devra être adressé avant le 4 mai 2008 à :

Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes
À l'attention de Gilles Lacroix
6, quai Saint-Vincent – 69001 Lyon

Région Rhône-Alpes
À l'attention de Geneviève Villard
BP 19 – 69751 Charbonnières-les-Bains cedex

Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation
À l'attention de Élisabeth Mandallaz
1, rue Jean-Jaurès - 74000 Annecy

Après vérification de la complétude du dossier, un accusé de réception sera adressé au libraire qui pourra alors engager les investissements s'il le souhaite. **Attention** : ce document ne garantira pas l'attribution d'une subvention.

Tout dossier réceptionné incomplet ou reçu au-delà de la date limite de dépôt des demandes ne pourra être instruit.

Renseignements : Arald, Elisabeth Mandallaz, tél. 04 50 51 64 63 ou : e.mandallaz@arald.org

OBLIGATIONS DU LIBRAIRE :

Le libraire ayant bénéficié du concours de la Drac et/ou de la Région Rhône-Alpes s'engage à l'indiquer sur tous les supports de communication de la librairie.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Création, reprise, agrandissement, et rénovation
des librairies indépendantes en Rhône-Alpes

Année 2008

A retourner avant le 4 mai 2008

[cf. Fiche technique]

IDENTIFICATION ET TYPOLOGIE DE LA LIBRAIRIE

LIBRAIRIE _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____

Mél. _____ Site _____

Code NAF _____

N° SIRET _____

Statut juridique _____

Représentant légal de la librairie _____

Responsable de la librairie ou du projet (si différent du représentant légal) _____

Typologie de commerce

Librairie

Librairie générale

Librairie-papeterie

Librairie spécialisée, préciser la spécialité : _____

Librairie-presse

Librairie-papeterie-presse

Librairie de neuf et d'occasion

Surface commerciale total en m² _____

Surface commerciale réservée aux livres en m² _____

Nombre de références « livres » _____

Part des ouvrages de fonds (publiés depuis plus d'un an) dans le stock « livres » total
en % _____

Effectif, formation et expérience professionnelles

Statut du responsable de la librairie : _____

Effectif total en équivalent temps plein annualisé _____

Effectif affecté à la vente de livres en équivalent temps plein annualisé _____

Expérience et formation du représentant légal _____

Expérience et formation du responsable de la librairie ou du projet _____

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Montant du capital social _____

Structure du capital social (Nom des principaux actionnaires et pourcentage du capital
détenu par chacun)

Date du dernier exercice comptable _____

Chiffre d'affaires total _____ €

Chiffre d'affaires « livres neufs» _____ €

Chiffre d'affaires « livres d'occasion » _____ €

Part des ventes aux particuliers dans le chiffre d'affaires « livres » _____ %

Part des ventes à terme dans le chiffres d'affaires « livres » _____ %

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

EMPLOIS (en €HT)		RESSOURCES (en €HT)	
Frais d'établissement		Fonds propres (apport personnel ou capital social)	
Droit au bail / Pas de porte		Prêt bancaire	
Fonds de commerce		Subvention : création, reprise et développement	
Stock « livres »		Autres concours financiers (à détailler)	
Travaux de modernisation (à détailler)			
TOTAL		TOTAL	

Je soussigné _____

agissant en qualité de représentant légal de la librairie _____

certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et atteste avoir pris connaissance de mes obligations en cas d'obtention d'une subvention.

Fait à

Signature et cachet de la librairie

Le